

Colloque « Eglises, portes ouvertes ? Culte, culture, patrimoine »

22 novembre 2018 – Hôtel du Département Alençon

Ouverture du colloque « Eglises, portes ouvertes ? Culte, culture, patrimoine »

Christine Roimier, Vice-présidente du
Conseil départemental de l'Orne

Monseigneur Jacques Habert,

Monseigneur Gilbert Louis,

Mes collègues conseillers départementaux, Marie-Thérèse de Vallambros et Patrick Lindet ,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations de sauvegarde du patrimoine,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de Christophe de Balorre, président du Conseil départemental qui n'a pu malheureusement se joindre à nous, je suis heureuse de vous accueillir aussi nombreux dans notre maison commune.

A ceux qui s'étonneraient de l'accueil d'un colloque organisé par un service du diocèse au sein d'une institution publique, je répondrais que nous vivons dans l'Orne une laïcité paisible et que, sur le sujet des églises, nous avons engagé depuis de nombreuses années un dialogue confiant et constant avec le diocèse, représentant le culte affectataire.

Nous avons souvent traité de la thématique des églises lors de nos Forums du patrimoine et - certains d'entre vous étaient présents - nous y avons même consacré la 2ème édition de la Journée Gérard Burel en 2016 sous le titre « Les églises demain. Entre usage partagé et reconversion ». Vous y étiez intervenu alors, Monseigneur, en votre qualité de président du groupe de réflexion de la Conférence des évêques de France sur « églises et enjeux pastoraux ». Cette journée, organisée par votre service Art Culture et Foi, en est en quelque sorte une prolongation en posant la question parfois difficile de l'ouverture des églises.

Nous le savons, la restauration et l'entretien des églises mobilisent des budgets d'investissement conséquents. Notre collectivité en prend sa part, en partenariat avec la Fondation du patrimoine. Avec les autres départements normands, nous venons de signer un protocole d'accord avec l'Etat pour la restauration des édifices protégés au titre des monuments historiques situés dans les « petites » communes. C'est l'occasion pour nous de conforter notre politique d'aide à la restauration du patrimoine en portant nos crédits dédiés à hauteur d'un euro par habitant et par an.

Les efforts financiers consentis par tous ne peuvent cependant trouver de justification que si les églises ouvrent leurs portes, d'une manière ou d'une autre et la seule affectation culturelle, dans notre société déchristianisée, ne suffit plus. Aussi votre initiative est-elle particulièrement bienvenue, venant encourager l'ouverture de ces lieux et leur usage culturel.

Au vu du programme de cette journée, je ne doute pas que vos échanges seront fructueux et je vous assure du soutien du Conseil départemental pour les initiatives qu'ils ne manqueront pas de susciter.